



## Question contrat

-----  
Par Question1

Bonjour,

Lorsqu'un contrat de travail est rempli ainsi qu'un engagement reciproque, qu'une des deux parties a signé et mentionné "lu et approuvé" mais que l'autre partie n'a pas signé mais a mentionné "lu et approuvé" est ce que les deux parties sont quand même engagées ?

Merci pour vos réponse,

Q1